



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20240704-DEC24-542-AR  
Date de télétransmission : 04/07/2024  
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse  
Service Réussir

## DECISION DU MAIRE

Publié le  
04 JUL. 2024

**Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle de 250 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour une aide à la mobilité dans le cadre d'un stage à l'étranger**

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2023-051 du conseil municipal du 22 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles d'attribution d'aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) ;

**Considérant** ce qui suit :

En application de la délibération susvisée et suite à la demande de M. Adam NAÏM, tendant au soutien de la commune à l'aide à la mobilité afin d'effectuer un stage à l'étranger pour la validation de son diplôme, il est décidé, dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), d'accorder une aide exceptionnelle à hauteur de 250 €.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** dans le cadre du dispositif CCR, une aide exceptionnelle de 250 € à Monsieur Adam NAÏM.

**ARTICLE 2 : D'INDIQUER** que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Champigny-sur-Marne le 04 JUL. 2024

Monsieur Laurent JEANNE  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Île-de-France



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00